

**NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LA SOUS-COMMISSION 4
ABORDERA PAR CORRESPONDANCE**

1. Examen de la composition de la Sous-commission

La composition de la Sous-commission sera publiée sous la référence GEN-04.

2. Examen des tableaux d'application

*Les commentaires sur le COC-304 devraient être fournis au Président de la Sous-commission, avec copie au Président du Comité d'application et au Secrétariat **avant le 1er novembre 2020**.*

3. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Documents pour information :

- *Avis de 2020 du SCRS à la Commission - PLE-104*
- *Plans de développement, de pêche ou de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord - PA4-801*
- *Plans de pêche de l'espadon de la Méditerranée soumis en 2020 - PA4-802*

*Le requin-taupe bleu et l'espadon de la Méditerranée nécessiteront soit une prolongation du délai, soit de nouvelles mesures. Les propositions pour l'un ou l'autre de ces cas devraient être soumises au Secrétariat, avec copie au Président de la Sous-commission 4, **avant le 15 octobre 2020 (18h, heure de Madrid) au plus tard**, tout comme les propositions sur toute autre question relative à la Sous-commission 4.*

4. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 3 ci-dessus

Si de nouvelles mesures sont adoptées, il convient d'identifier toute mesure redondante.

5. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Le Président de la Sous-commission 4 fournira un résumé écrit des conclusions de la Sous-commission qui doivent être approuvées ou adoptées par la Sous-commission et ensuite par la Commission.